

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-47

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté portant actualisation du rapport annuel sur les contrats d'assurance-vie et les bons de capitalisation non réglés ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 octobre 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 13 octobre 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER